

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 635

présenté par
Mme Ménard, Mme Thill, M. Son-Forget et M. Naegelen

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Cette conservation doit rester dans un établissement situé en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision vise à éviter tout abus.